

**COMMUNE DE
PONTFAVERGER-
MORONVILLIERS**

Chers concitoyens,

Vous êtes venus nombreux à la réunion d'information concernant les travaux faits par Orange sur le Nœud de Raccordement Abonnés situé au centre du village. Les détails techniques nous ont été exposés, et les personnes intéressées pouvaient rencontrer sur place plusieurs agents du service Client d'Orange (résolution de problèmes pour les abonnés, informations sur les couts et les services proposés, précisions sur les conditions d'accès au VDSL...). Les autres opérateurs qui ont des clients sur la commune n'ont encore pas tous répondu à Orange pour bénéficier de la montée en débit. En tant qu'abonné, vous devez vous mettre en relation avec votre service Client pour profiter de cette amélioration. Je me réjouis de cette nouvelle étape, Pontfaverger-M. accède ainsi à la grande toile numérique qui désenclave notre territoire rural.

Ce premier trimestre 2017 modifie beaucoup de nos habitudes locales. Avec la mise en place de la Communauté Urbaine « Grand Reims », certaines compétences ne sont plus affectées aux mêmes services. Les dossiers d'urbanisme seront toujours enregistrés à la Mairie puis ils seront transférés au Service Urbanisme de « Grand Reims » qui aura deux mois pour instruire. Pensez donc à prendre en compte ce délai pour vos travaux futurs.

Les demandes de Carte Nationale d'Identité sont désormais traitées selon les modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques. Pontfaverger-M. est centre de Recueil des formulaires administratifs liés à ces démarches. Les nouvelles dispositions réduisent fortement le nombre de Mairies équipées, ce qui a pour conséquence une recrudescence des demandes à Pontfaverger-M. Pour limiter l'attente, il faut impérativement prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

C'est avec plaisir que j'ai pu vous faire découvrir (ou redécouvrir) l'intérieur de l'Eglise de notre village à l'occasion du concert Gospel du 31 mars dernier. Événement culturel fort apprécié de tous, qui mériterait d'être renouvelé. Beau moment de convivialité, merci à tous de l'avoir partagé.

Le Maire, Damien Girard.

Conseil Municipal du 6 avril 2017 :

- Subventions
- Plan Cadastral
- CLECT
- Document d'Urbanisme
- CNI et Passeports
- Inscriptions Ecole Maternelle
- Village Propre
- 8 Mai
- Elections
- Fête Patronale
- Visite de l'église et Concert Gospel
- Centre aéré
- Semaine Européenne de la Vaccination

Détail des Subventions 2017

Compte tenu des éléments fournis par les différentes associations et des demandes de subventions reçues, le Conseil Municipal décide de suivre les travaux de la commission Subvention dans le cadre de son budget 2017. Le Détail est le suivant (en €) :

Ass. Rémoise Amis des Bêtes	100	Secours Catholique	200,00
Ass. Pêche et Pisciculture	250	ANCETM	175,20
Ass. ALBA RIVA	300	Les Galipettes	600,00
ADMR	2500,00	Judo	1500,00
Mission Locale du Nord Marnais	1752,00	Musique	2000,00
Amicale des anciens	550,00	Tennis de table	750,00
Ass. Mémoires Des Monts de Champagne	600,00	Majorettes	500,00
La Boule Ferrée	550,00	Tennis	1800,00
Ass. Jeunes Sapeurs Pompiers	100,00	Danse	820,00

Actualisation du plan cadastral

Le géomètre cadastral interviendra sur notre commune pour le compte du Centre des Impôts de Reims afin de procéder à la mise à jour du plan cadastral durant la période du 03 avril au 07 juillet 2017.

Présents au conseil municipal :

- AUFFRAY Nathalie
- BRAU François-Xavier
- BUAT Frédérique
- CERCEAU Sophie
- CLAUDE Ludovic
- COURT Y Aline
- DELAVACQUERIE Nathalie
- FORTIER Eric
- GAPE Amélie
- GIRARD Damien
- GIRARD Denis
- GOUYON Nathalie
- LECLERC Manuel
- LETINOIS Fanny
- LUBIATO Mickael
- SEVERS Olivier
- SIMONNET Marina

Absents excusés :

- BESSON Dominique (pouvoir transmis)
- DEFFERRARD Marcel (pouvoir transmis)

Adoption du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges et Transferts (CLECT)

Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 24 février 2017 et ses annexes transmis aux communes membres le 7 mars 2017,
 Considérant le souhait des élus du territoire de la Communauté Urbaine du Grand Reims que la création de la Communauté Urbaine soit **neutre d'un point de vue fiscal pour les ménages**,
 Considérant que tout transfert de compétences entre les communes membres de la Communauté Urbaine du Grand Reims entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une minoration de l'attribution de compensation,
 Considérant que toute restitution de compétences entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et les communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une majoration de l'attribution de compensation,
Après délibération, le Conseil Municipal décide :

D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges réunie le 24 février 2017, d'adopter le montant de l'attribution de compensation de droit commun visé tel qu'il apparaît en annexe n°4 du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 24 février 2017, d'adopter le montant de l'attribution de compensation dite de « neutralisation fiscale » visé en annexe n°5 du rapport de la commission locale d'évaluation des charges du 24 février 2017.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 19 pour.

Convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations du sol du Grand Reims

Monsieur le Maire présente une convention entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et la Commune de Pontfaverger-M., qui a pour objet de définir les modalités de création et de mise à disposition du service commun du Grand Reims qui sera en charge de l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol délivrées au nom de la commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'occupation du sol à la Communauté Urbaine du Grand Reims.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 19 voix POUR.

Passeports et cartes d'identité

En raison de la mise en place du Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG) de nouvelles dispositions entrent en vigueur à partir du 28 mars.

Il devient donc indispensable **de prendre rendez-vous en Mairie pour ces démarches administratives au 03 26 48 72 09.**

Inscriptions école maternelle 2017/2018

Les inscriptions se font en Mairie du 27 mars au 5 mai 2017 (se munir du livret de famille et du carnet de vaccinations de l'enfant).



Les effectifs prévus étant élevés, une ouverture de classe est envisageable.
 La transmission de **l'effectif réel** à la Direction des Services de l'Éducation Nationale (DSDEN) est la **condition indispensable** pour demander cette ouverture. Si votre enfant est scolarisable, **venez impérativement l'inscrire avant la date de clôture des inscriptions**. L'amélioration de la qualité de son accueil en dépend.

Une réunion d'information aux familles des nouveaux petits aura lieu le Vendredi 12 Mai à 18H à l'école Maternelle de Pontfaverger-M.





Opération Village Propre 2017

samedi 22 avril
Place de la Mairie à 9h30

Pour la 6^{ème} année, vous êtes conviés à une matinée de « nettoyage de printemps » sur le territoire de notre commune.



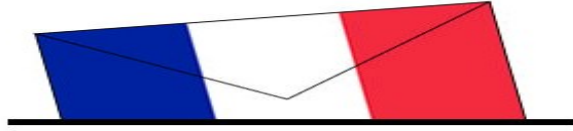
Tous les participants seront conviés à un apéritif barbecue dans la Cour de la Mairie.

Cérémonie du 8 Mai

Place de la Mairie à 11h30

Départ du défilé vers le Monument aux Morts

Dépôt de gerbe
Allocutions et sonneries
Retour du cortège Place de la Mairie
Distribution de brioches
Vin d'honneur



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 23 avril & 7 mai 2017

Comment voter ?

Pour voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales du bureau de vote où l'on se présente et de justifier de son identité. La carte électorale n'est pas obligatoire.

Quelle que soit la commune dans laquelle l'électeur vote, il faut impérativement présenter une pièce d'identité afin de pouvoir voter.

Exemples de pièces d'identité acceptées (arrêté du 12 décembre 2013) :

Carte d'identité, Passeport, Carte vitale avec photographie, Permis de Conduire ...

Ces titres doivent être en cours de validité à l'exception de la carte d'identité ou du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Le bureau de vote, situé dans la salle des mariages de la Mairie, sera ouvert de 8h à 19h.



LE VOTE PAR PROCURATION

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Si vous êtes absent le jour du vote, la procuration vous permet de vous faire représenter par un autre électeur.



À QUI POUVEZ-VOUS LA DONNER ?

LA PERSONNE CHOISIE DOIT :



Jourir de ses droits électoraux



Être inscrit dans la même commune que vous (mais pas forcément le même bureau de vote)

🔍 N'OUBLIEZ PAS DE PRÉVENIR LE MANDATAIRE CAR AUCUN DOCUMENT NE LUI EST ENVOYÉ !

OÙ POUVEZ-VOUS LA FAIRE ?



Commissariat de police



Brigade de gendarmerie



Tribunal d'instance



DE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE OU DE TRAVAIL

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?



Formulaire à remplir sur place ou sur Internet



Pièce d'identité

Fête Patronale 2017

La fête patronale aura lieu
Les 3, 4 et 5 JUIN 2017

Les manèges, jeux, confiseries et buvettes vous accueillent au centre du village.

Samedi soir : Bal

Dimanche de 14h à 18h Jeux en bois,
Animation musicale, Bal

Lundi : Spectacles :
16h : Les Majorettes
16h30 : Danseuses Classiques et Modernes



Visite de l'église et Concert Gospel

Vendredi 31 mars, sur l'invitation de M. le Maire, Mme Vautrin, Présidente de la Communauté Urbaine Grand Reims, M. Appar, Député et Maire de Chalons-en-Champagne, Mme Gérard-Maizières et M. Schwein conseillers départementaux nous ont fait l'honneur de leur présence. M. Girard, à cette occasion a fait une présentation de notre village à tous ses invités et a mis l'accent sur les travaux effectués dans l'église pour éviter la détérioration de ses murs et d'un de ses vitraux remarquables. L'assemblée a ensuite pu découvrir l'intérieur de l'église qui a bénéficié d'une décoration Art-déco joliment réalisée. Mme Vautrin, ravie d'avoir découvert ce patrimoine, a remercié l'ensemble de l'équipe municipale pour son accueil.

La soirée s'est poursuivie en chanson puisque le groupe Nova s'était installé dans l'église pour présenter à un public enchanté des airs connus qui résonnent encore dans les murs... Beau patrimoine et belle musique, tous les spectateurs ont apprécié le concert. Les choristes ont été chaleureusement applaudis.



Accueil de Loisirs de Grand Reims du Lundi 10 juillet au Vendredi 28 juillet De 9h à 12h et de 13h30 à 17h (option repas de midi et garderie)

Pour : les enfants de 3 ans (au 1er jour de l'ALSH) à 13 ans (au dernier jour de l'ALSH).

Lieu d'accueil : Ecoles Maternelle et élémentaire de Pontfaverger-M.

Dossier d'inscription à télécharger sur www.tap-ccrs.jimdo.com puis à déposer au Pôle Territorial, 1 rue de la République à Pontfaverger-M. à partir du 9 mai jusqu'au 9 juin (ou par mail : valerie.broutin@grandreims.fr). Les dossiers incomplets ou tardifs ne seront pas pris en compte.

TARIFS :

QF <400€ : 4 jours = 36€ ; 4 jours = 45€ / QF >400€ : 4 jours = 40€ ; 5 jours = 50€



> Parlez-en à votre médecin, à votre sage-femme ou demandez conseil à votre pharmacien.

**SEMAINE EUROPÉENNE
DE LA VACCINATION**
Du 23 au 29 avril 2017



13ème vide grenier annuel Organisé par le FOOT le 2 juillet 2017



Permanences de la section Foot pour les inscriptions à la Mairie de Pontfaverger de 10h à 12h

les **samedis 6, 13, 20 et 27 mai, et 3, 10, 17 et 24 juin.**

8 € les 3 mètres pour les extérieurs de Pontfaverger

6 € les 3 mètres pour les Pontfabriens

APPEL AUX DONS

Ouverture récente de l'Association des assistantes maternelles
L'aventure des Fées et Pirates

Nous aurions besoin de jouets, de jeux, de loisirs créatifs, d'articles de puériculture etc ...

Merci de votre aide et de votre générosité.

